COMMISSION DE DISCIPLINE REUNION DU 10/01/2024

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE:

AFF N°71: RENC MBSC/CBDM (J) DU 03/01/2024

- 04 (QUATRE) Mois de suspension fermes de toute fonction officiel à Mr KESSIF El Hadi Entraîneur CBDM pour propos injurieux envers arbitre exclu.
- Amende de 7000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 72 : RENC CESC/CSAC (C) DU 01/01/2024

LAKHAL Abdelhamid lic N° 2938 (CSAC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 73: RENC ESBAS/MBAS (C) DU 01/01/2024

 ALLAM Zohir lic N° 1812 (ESBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 73 : RENC USK/CREC (J . C. M) DU 03/01/2024

- Vu les feuilles de matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes CREC (J.C.M)
- Vu l'article 52 réglement championnat jeunes

Par Ces Motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer le gain du match au club USK qui marque (03) points et 03 buts pour chaque catégories (J.C.M)
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 03/02/2024
 2EME Forfait.

AFF N° 74: RENCASC/CSN (C) DU 01/01/2024

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CSN sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSN pour octroyer le gain du match au club ASC qui marque (03) Points et (03) Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CSN payable avant le 01/01/2024.

(2eme Forfait)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 75 : RENC MBSC/CBDM(C) DU 03/01/2024

- BOUAFIA Chiheb lic N° 0535 (MBSC) 1 M/F pour jeu brutal exclu.
- TOLBA Zakaria lic N° 1967 (CBDM) 1 M/F pour jeu brutal exclu.

AFF N° 76: RENC ESHB/ADC (S) DU 06/01/2024

- MATMAT Ouail lic N° 0690 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KORICHI Kaddour lic N° 0892 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AIOUAZ Oussama lic N° 1028 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AOUATI B.Eddine lic N° 1542 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LAOUAR W.Abdellah lic N° 1017 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 77: RENC CMB/UCBI (S) DU 05/01/2024

- BOULAHLIB Hamza lic N° 0969 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DJEMAOUNI Med El Hadi lic N° 0826 (UCBI)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUKELOUA S.Eddine lic N° 0358 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sporrtif.
- BOUTAMINA Med Lic N° 0258 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 78: RENC ESB/MBSC (S) DU 06/01/2024

- HAMAIZIA Med Salah lic N° 1433 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BELHI Zakaria lic N° 0946 (MBSC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUDOUKHA Mourad lic N° 0386 (MBSC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LABI Sofiane Entraîneur du club MBSC 2M/F pour mauvais comportement et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 79: RENC CMAM/OAM (C.M) du 05/01/2024

- Vu les feuilles de matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes OAM (C.M)
- Vu l'article 52 réglement championnat jeunes

Par Ces Motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe OAM (C.M) pour octroyer le gain du match au club CMAM qui marque (03) points et 03 buts pour chaque catégories (C.M)
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club OAM pour chaque catégories (C.M) payable avant le 05/02/2024

3EME Forfait.

 Attendu que le club OAM n'a pas fourni aucune justification à ces absences.

La commission de discipline déclare

Forfait général du club OMA.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 80: RENC URBH/CREC (S) DU 06/01/2024

- BOUTERAA Haythem lic N° 1113 (CREC)
 Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée a ce dernier.
- BOUCHAIR A/Rahmane lic N° 1179 (CREC)
 Avertissement pour jeu dangereux.
- TALHI Akramlic N° 1332 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 81 : RENC CREG/USGA (S) DU 05/01/2024

- BOUMAZA Brahim lic N° 1005 (CREG)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AYADI Younes lic N° 0194 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENOUASI Mounib lic N° 1008 (CREG)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 82 : RENC CRBB/CBDM (S) DU 05/01/2024

Affaire à l'étude pour complément d'information

AFF N° 83: RENC CMB/UJC (M) DU 03/01/2024

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale la présence de l'équipe CMB avec un effectif de 09 joueurs.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE /

- Match perdu par pénalité à l'équipe CMB pour octroyer le gain du match au club UJC qui marque (03) points et 03 buts
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CMB payable avant le 03/02/2024

1er Forfait.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFFN° 84 : RENC CAK/ASPTTC (S) DU 05/01/2024

- BENZAHAR Boudjemaa lic NO 0859 (CAK) Avertissement pour jeu dangereux.
- BENMEBAREK CH/Eddine lic N° 0865 (CAK)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- TEYAR Anes lic N° 2619 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 85: RENC IRBAS/ADM (S) DU 05/01/2024

Affaire à l'étude pour complément d'information.

AFF N° 86 :RENC URBH/UCBI (J) DU 03/01/2024

- ARBI Wail lic N° 1969 (UCBI) 1 M/F pour cumul de carton exclu.
- CHERFIA Akram lic N° 1891 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- FOUGHALI M/Eddine lic N° 0565 (URBH) 2 M/F pour propos injurieux envers arbitre et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- TOURI Achraf Imed eddine lic N° 0558 (URBH) 2 M/F pour propos injurieux envers arbitre et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- BOUKHEMIS Ibrahim Khalil lic N° 0556 (URBH)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 87: RENC URBH/UCBI (C) DU 03/01/2024

- TOUAMI MED YAHIA Lic N° 1864 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MESSAOUDI Med Lic N° 3123 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ARFI Mouaad lic N° 3348 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 88: RENC JTAM/CSAM (C) DU 06/01/2024

- BOUCHOUIT Zakaria lic N° 1685 (CSAM)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HOMOR Moatassim lic N° 1728 (CSAM)
 avertissement pour contestation de décision et
 amende de 1500.00 DA est infligée au club payable
 avant le 06/01/2024

AFF N° 89: RENC USM/AEEA (C) DU 05/01/2024

- ADOUI Ishak lic N° 3248 (AEEA) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUCENNA Yasser lic N° 4068 (USM)
 Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 90 : RENC CREC/ADC (M) DU 06/01/2024

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale que l'équipe CREC se présente sur le terrain avec un effectif de dix (10) Joueurs

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC pour octroyer le gain du match au club ADC qui marque (03) trois points et (03) trois Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC payable avant le 06/02/2024

3eme Forfait

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 91 : RENC JTAM/CSAM (M) DU 06/01/2024

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe JTAM sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe JTAM pour octroyer le gain du match au club CSAM qui marque (03) Points et (03) Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club JTAM payable avant le 06/02/2024.

(2eme Forfait)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 93 : RENC CSN/TRHB (S) DU 05/01/2024

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSN pour octroyer le gain du match au club TRHB qui marque (03) Points et (03) Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CSN payable avant le 06/02/2024.

(3eme Forfait)

 Attendu que le club CSN n'a fourni aucune justification à ces absences

La commission de discipline

Déclare forfait générale le club CSN

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 94 : RENC AEEA/ESAA (C – M) DU 01/01/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes ESAA (C et M).
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ESAA pour chaque catégories (c ET m) payable avant le 01/02/2024

3eme Forfait

• Attendu que le club ESAA n'a fourni aucune justification à ces absences.

La commission de discipline

Déclare forfait générale le club ESAA

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 95 : RENC ASPTTC/WRDC (M) DU 04/01/2024

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale que l'équipe WRDC se présente sur le terrain avec un effectif de dix (10) Joueurs

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe WRDC pour octroyer le gain du match au club ASPTTC qui marque (03) trois points et (03) trois Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club WRDC payable avant le 04/02/2024

(1^{er} forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 96: RENC CRAC/USK (M) DU 05/01/2024

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CRAC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRAC pour octroyer le gain du match au club USK qui marque (03) Points et (03) Buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CRAC payable avant le 5/02/2024.

(1er Forfait)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 97 : RENC JFK/OAM (C-M) DU 16/12/2023

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes des deux équipes (JFK et OAM)
- Vu l'article 52 reglement championnat jeunes

Par ces Motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité aux deux équipes JFK et OAM.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au deux équipes pour chaque catégories payable avant le 16/01/2024

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 98 : RENC USM/AEEA (M) DU 05/01/2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre pour cause (Les tenues de même couleur)
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée à 10h00 au stade 1600 khroub.
- Attendu que le club recevant doit obligatoirement changer de tenue.
- Attendu que le club USM refuse de changement de tenue
- Attendu que l'arbitre à appliquer l'article 50 Règlement généraux.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe USM pour octroyer le gain du match au club AEEA qui marque (03) Points et (03)
 Buts
- Amende de 1500.00 DA est infligée au club USM payable avant le 05/02/2024.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 99 : RENC OAM/USM (C - M) DU 01/01/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes OAM (C et M).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

La commission de discipline

- Match perdu par pénalité à l'équipe OAM pour octroyer les gains des matchs au club USM qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories Cadets et Minimes.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club OAM pour chaque catégories (Cadets et Minimes) payable avant le 01/02/2024
 3eme Forfait.
- Attendu que le club OAM n'a pas fourni aucune justification à ces absences.

La commission de discipline :

Déclare forfait général du club OAM.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 100 : RENC WRDC/MBC (S) DU 08/01/2024

- CHOUGHI Abdelmoumid lic N°1569 (MBC) 1 M/F pour cumul de carton.
- KEHILI Marouane lic N° 0552(WRDC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AFF N° 101: RENC CRAC/CRBAA (S) DU08/01/2024
- BOUAICH Borhae lic 0733 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHEKAR CH.eddine lic N° 1263 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENHAMHOUM Med Lic N° 1374 (CRBAA) avertissement pour comportement anti-sportif.
- DEBABAA Merwan lic N° 1388 (CRBAA) 1 M/F pour cumul de cartons .

AFF N° 102 : RENC UJC/USK (S) DU 09/01/2024

- BLILAT Aymen lic N° 0201(UJC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BENMAAOUIA Med Mançaf lic N° 1368 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- TEMSI Fares lic N° 0923 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.

RECTIFICATIF

Suite Erreure de Frape bien lire :

AFF N° 45 : RENC ESAA/JTAM (C) DU 16/12/2024

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe ESAA sur le terrain
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité au club ESAA pour octroyer le gain du match au club JTAM.
 Qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée CLUB ESAA payable avant le 16/01/2024.

1ere infraction.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

BIEN LIRE AFFAIRE N° 46

RENCONTRE ESAA/JTAM (M) DU 16/12/2024 ET NON CADETS.

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

A . ZARZI O . BAHLOUL